

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 3 octobre 2018

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents (10) : M. BERTHIER, M. BOURGUIGNAT, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, M. JASPART, Mme MARTIN-GENDRE, Mme MIELLE, Mme OBRIOT, Mme TENENBAUM, Mme VIAN.

Membres excusés représentés (4) : M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme AKPINAR-ISTIQUAM (représentée par Mme MARTIN-GENDRE), Mme HERVIEU (représentée par M. BERTHIER), M. JORROT (représenté par M. JASPART).

Membres excusées (3) : Mme AVENA, Mme LECOMTE LE GRAND, Mme TROUWBORST.

Date de convocation : 26 Septembre 2018.

Délibération n° : 43-2018

Objet : Charte du bénévolat – Convention d'engagement réciproque entre le CCAS et le bénévole

Le CCAS a vocation à mettre en œuvre la politique sociale de la ville selon les valeurs de solidarité, de citoyenneté, d'égalité, et d'intervenir en faveur de l'inclusion sociale, du renforcement de la cohésion sociale du territoire et du développement des liens intergénérationnels, interculturels, nécessaires au vivre et au vieillir ensemble.

Depuis quelques années, le CCAS développe certaines actions en sollicitant la participation de bénévoles.

En date du 12 juin 2014, le conseil d'administration a validé la création d'un réseau bénévole, le contrat d'engagement et le questionnaire de motivation et autorisé Madame Françoise TENENBAUM, Vice-Présidente du CCAS à signer les documents relatifs à ce dossier.

Aujourd'hui, le réseau comprend 50 bénévoles intervenants au sein de différents services (animation, accompagnement, manifestation, maison des seniors,...) dans le cadre d'actions collectives ou individuelles, sur lesquels le CCAS doit pouvoir s'appuyer en toute confiance tout en leur assurant certaines garanties quant aux conditions de la réalisation de leur mission.

Après avoir expérimenté les formulaires validés en 2014 et, considérant l'évolution de l'engagement des bénévoles au sein des services (nouvelles missions), il a été décidé d'actualiser ces imprimés.

Afin d'encourager une réflexion participative, un groupe de travail s'est mis en place, réunissant des membres de l'observatoire, des bénévoles volontaires et des professionnels du CCAS.

L'engagement réciproque, la charte et la fiche d'inscription du bénévole ont pour objectif de mieux préciser les engagements de chacun et les conditions de leur mise en œuvre.

Par conséquent, les membres du conseil d'administration :

- valident les documents actualisés : la charte du bénévolat au service de l'action sociale de la ville de Dijon, la convention d'engagement réciproque entre le CCAS et le bénévole, la fiche d'inscription au sein de l'équipe de bénévoles du CCAS,

- autorisent la Vice-Présidente à signer tout document et tous les actes à intervenir pour son exécution.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Prestations et réseaux seniors : 1

Receveur Municipal : 1

Accusé de réception en préfecture
021-262101066-20181003-43-2018-DE
Date de télétransmission : 11/10/2018
Date de réception préfecture : 11/10/2018

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité